

# Vente des terrains du Grand Stade : l'annulation qui fait pschitt

**Justice.** Le tribunal administratif, en donnant partiellement raison aux opposants, permet aussi au Grand Lyon de réactualiser rétroactivement l'information des élus.

**L**e tribunal administratif de Lyon vient de glisser un petit caillou dans la chaussure de Gérard Collomb et dans celle de Jean-Michel Aulas. Un tout petit caillou. Les magistrats, saisis par la Canol, une association de contribuables, et trois requérants, défendent u.s.p.a.r M<sup>r</sup> Etienne Tête, viennent en effet d'annuler la délibération du Bureau (exécutif) de la communauté urbaine de Lyon du 18 avril 2011 permettant de vendre 318 935 m<sup>2</sup> de terrains situés à Décines (Montrouz) à la Foncière de l'Olympique Lyonnais, aux fins d'y construire le Grand Stade.

Les juges estiment que la teneur de l'avis des Domaines sur le montant du prix de la cession (12 757 400 € Hors Taxes) « n'avait pas été

## LES RÉACTIONS

### Olympique Lyonnais

« [...] Les éléments permettant la régularisation du dossier seront apportées prochainement. L'OL confirme à nouveau une mise en service du stade pour la saison 2015/2016 ». **Grand Lyon**

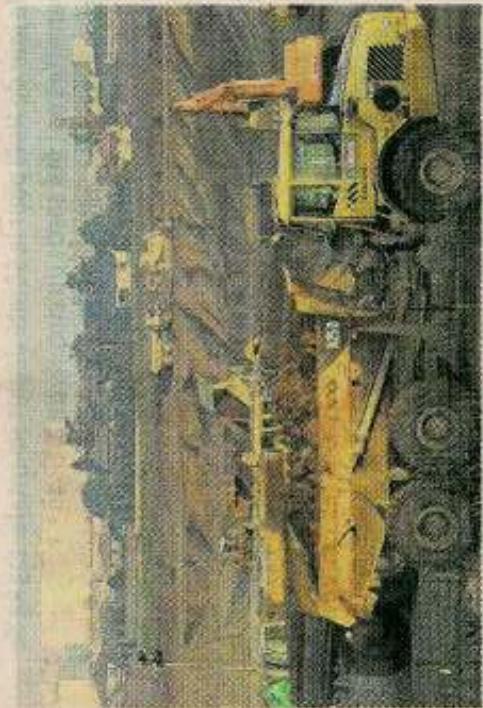
« [...] Cette décision est sans conséquence ni sur la vente des terrains ni sur l'avancement du projet en lui-même [...] ». **Association Canol**

« [...] La Canol et M. Forquin ont décidé de faire appel de cette décision afin que les terrains ne soient pas bradés, permettant d'importantes plus-values au seul bénéfice de l'OL et de préserver ainsi l'intérêt des contribuables du Grand Lyon [...] ». **François Nocé, maire**

« L'annulation de la délibération [...] est une preuve supplémentaire de l'insécurité juridique avec laquelle est mené ce dossier depuis le début ». **Sénateur (UMP) du Rhône**

« [...] Gérard Collomb se trouve piégé par le tribunal administratif [...] La dernière estimation des Domaines n'est plus valable car elle a plus d'un an. Il en fait donc une nouvelle et la destination du terrain n'est plus la même ! Si Gérard Collomb va sur une délibération rétroactive, il s'expose à un nouveau recours, plus sévère encore [...] ». **Emmanuel Hamelin, conseiller municipal UMP**

« [...] Gérard Collomb se trouve piégé par le tribunal administratif [...] La dernière estimation des Domaines n'est plus valable car elle a plus d'un an. Il en fait donc une nouvelle et la destination du terrain n'est plus la même ! Si Gérard Collomb va sur une délibération rétroactive, il s'expose à un nouveau recours, plus sévère encore [...] ». **Sophie Majou**



« Les travaux continuent », indique le Grand Lyon. Photo Frédéric Chambert